



Arrêté portant délégation de signature en matière de gestion et d'organisation des examens et concours mutualisés au niveau académique





LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE ROUEN

Vu l'article R 222-36-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu l'arrêté en date du 6 mars 2012 portant mutualisation de la gestion et de l'organisation des examens et concours;

Vu le décret du Président de la République en date du 10 septembre 2015 portant nomination de Madame Nicole MENAGER, Recteur de l'Académie de Rouen ;

Vu le cértificat administratif en date du 18 octobre 2012 nommant Monsieur Patrick GUIDET, Directeur de service, Secrétaire Général de l'Académie de Rouen, à compter du 15 octobre 2012;

Vu l'arrêté ministériel en date du 14 octobre 2011 nommant Monsieur François FOSELLE, Directeur de service, Secrétaire Général d'Académie Adjoint, à compter du 1er octobre 2011.

Vu l'arrêté en date du 13 mai 2014, nommant Monsieur Steven TANGUY, Ingénieur de recherche, Secrétaire Général d'Académie Adjoint à compter du 1er mai 2014;

Article 1: Délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick GUIDET, Directeur de service, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen, à Monsieur François FOSELLE, Directeur de service, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, à Monsieur Steven TANGUY, Ingénieur de recherche, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion et à l'organisation des examens et des concours mutualisés au niveau académique :

- Concours d'accès aux postes d'enseignement (1er et 2nd degré), d'éducation et bibliothèque
- Concours d'accès aux postes administratifs, techniques et de santé
- Concours de l'éducation spécialisée
- Baccalauréats général, technologique et professionnel
- Brevets d'Études Professionnelles, Certificats d'Aptitude professionnelle et mentions complémentaires
- Brevets de technicien supérieur
- Brevets professionnels
- Examens comptables
- Concours général des lycées et concours général des métiers
- Diplôme national du brevet
- Certificat de Formation Générale
- Diplômes de compétence en langue;

Article 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick GUIDET, Directeur de service, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général de l'Académie de Rouen, de Monsieur François FOSELLE, Directeur de service, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, de Monsieur Steven TANGUY, Ingénieur de recherche, nommé dans l'emploi de Secrétaire Général Adjoint de l'Académie de Rouen, la délégation de signature qui leur est confiée par l'article

- Madame Caroline BOUHELIER, Directeur de service, Chef de la Division des Examens et Concours.





<u>Article 3</u>: Toutes dispositions contraires au présent arrêté sont abrogées.

Article 4 : Le Secrétaire Général de l'Académie de Rouen est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera

publié aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Fait à Rouen le, 22 SEP. 2015

Le Recteur

Nicole MENAGER





Monsieur Patrick GUIDET

Monsieur François FOSELLE

Monsieur Steven TANGUY

Madame Caroline BOUHELIER